

QUALIFICATIONS

pour les accueils de loisirs ou de scoutisme et séjours de vacances

LES DIPLOMES PERMETTANT DE DIRIGER (Arrêté du 9 février 2007 modifié)

Direction

Les personnes titulaires du BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction)
ou effectuant un stage ou une période de formation professionnelle
(dans le cadre de la préparation à ce diplôme).

Toute personne titulaire des titres ou diplômes suivants :

ou effectuant un **stage** ou une période de **formation** en milieu professionnel pour ces titres ou diplômes

et justifiant d'une ou plusieurs **expériences d'animation** de mineurs, dont une au moins en accueil collectif à caractère éducatif, d'une durée totale de **28 jours** dans les 5 ans qui précèdent.

Diplômes de l'Animation socio-culturelle et sportive.

DEDPAD (Diplôme d'Etat de directeur de projet d'animation et de développement)

DEFA (Diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation)

CAPASE (Certificat d'aptitude à la promotion des activités socio-éducatives et à l'exercice des professions socio-éducatives)

BEATEP ASVL (spécialité Activités Sociales- Vie Locale) (Brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse)

BPJEPS comprenant une unité capitalisable complémentaire concernant la direction des centres de vacances et de loisirs (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport)

BPJEPS spécialité loisirs tous publics (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport)

BEES 2^{ème} et 3^{ème} degré (Brevet d'Etat d'éducateur sportif)

Brevet d'Etat d'alpinisme

BEESAPT (Brevet d'Etat d'éducateur sportif option animation des activités physiques pour tous)

Diplômes universitaires.

DUT spécialité carrières sociales, option animation sociale et socioculturelle (Diplôme universitaire de technologie)

DEUST animation (Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques)

Diplômes d'Etat

DE EJE (Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants)

DE ES (Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé)

DEPJJ (Diplôme d'éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse)

Enseignants

Diplôme professionnel de **professeur des écoles**

Certificat d'aptitude pédagogique **d'instituteur**,

Certificat d'aptitude au **professorat**,

Agrégation du second degré.

Certificat d'aptitude aux fonctions de **Conseiller d'Education** ou **Conseiller Principal d'Education**.

Attestation de suivi avec succès de la formation préalable à la titularisation en qualité de **conseiller d'éducation populaire et de jeunesse** ou de **professeur de sport**

DECEP Diplôme d'Etat de **conseiller d'éducation populaire**

Militaires

Moniteur chef interarmées d'entraînement physique et sportif,

Certificat technique branche entraînement physique et sportif

Les fonctions de direction dans les accueils de loisirs accueillant moins de 50 mineurs peuvent être exercées par des personnes titulaires du BAFA (ou de titres et diplômes équivalents), âgées d'au moins 21 ans et justifiant au 31 août 2005 de deux expériences de direction en séjours de vacances ou en accueils de loisirs d'une durée totale de vingt huit jours dans les cinq ans qui précèdent.